

# PROCES – VERBAL N°1

## COMMISSION PLENIERE

### REGIONALE GESTION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Mercredi 04 Août 2021

A : 9h30

Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs, G. MARTIN, Y. BAZY, L. BENOIT, G. GOUZERCH, M. RENAULT

Assiste: J. CHARRUEL

Excusés: G. LE GALL, M. ESCALAIS P. FAMEL, C. CARADO, J-P. HEREUS

#### **1 Calendrier Général Jeunes 2021-2022**

##### **1.1 Calendrier Jeunes**

Le calendrier général a été diffusé sur le site LBF le 15/07/2021.

#### **2 Championnats Jeunes saison 2021/2022**

##### **2.1 Championnats U14 & U15**

Les championnats U14 & U15 seront gérés par les Districts et organisés sous forme de Brassages lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

Ces championnats débiteront au niveau Ligue sur la 2<sup>ème</sup> phase à partir du 29/01/2022.

##### **2.2 Championnats U16**

À la suite des refus des clubs du FC Baud (550724) et du GJ Pays Malestroit (551910) de s'engager au niveau U16R2, la commission a décidé d'intégrer le FC Ploërmel (548866) et l'US Montagnarde (502072) en tenant compte des classements de la 1<sup>ère</sup> phase U14 de la saison 2019-2020.

##### **2.3 Championnats U17**

À la suite des refus du Stade Brestois 29 (500024) et de L'EA Guingamp (500126) de s'engager au niveau U17R1, la commission a décidé d'intégrer l'US Chateaugiron (502362) et Plouzané AC (502397) en tenant compte des classements de la 1<sup>ère</sup> phase U15 de la saison 2019-2020.

Suite aux refus de l'AS Brest (500019), l'AS Vitré (500048), Guichen FC (517837) et Landerneau FC (547043) de s'engager au niveau U17R2 et des places vacantes laissées par l'US Chateaugiron (502362) et Plouzané AC (502397), la commission a décidé d'intégrer l'US Saint Malo (500026), Châteaulin FC (501971), Plérin FC (502362), Coataudon Guipavas (522934), GJ Laille-Bourgbarré-Pont-Péan(560226) et Quimper Kerfeunteun (590706) en tenant compte des classements de la 1<sup>ère</sup> phase U15 de la saison 2019-2020.



## 2.4 Championnats U18

La commission accuse réception des refus d'engagement du Stade Rennais FC (500015), le Stade Brestois 29 (500024), l'EA Guingamp (500126) et l'US Concarneau (500308) en U18R1. À la suite des places vacantes laissées par les clubs, la commission décide d'intégrer L'AS Brest (500019), Dinan Léhon FC (550857), Ploërmel (548866) et Plouzané (502397). Pour compléter le championnat déficitaire, la commission intègre Lorient CEP (501917), Tinténiac St Domineuc (548919) et l'US Saint Malo (500026) en tenant compte des classements de la 1<sup>ère</sup> phase U16 de la saison 2019-2020.

La commission accuse réception des refus des Enfants Guer (519101), de Auray FC (553427) et le GJ Triangle Uzel (553927) de s'engager au niveau U18R2.

Le championnat U18R2 étant excédentaire, aucune équipe supplémentaire ne sera intégrée.

## 2.5 Groupes U19 :

La commission souhaite la mise en place du championnat U19 pour la saison 2021-2022 (possibilité de présenter 5 joueurs U20 par équipe).

La commission prend connaissance des clubs ayant émis la volonté de s'engager en championnat U19 pour la saison 2021-2022.

Au vu du contexte, la commission va réaliser une dernière relance et information auprès des clubs qui souhaitent s'engager.

Les engagements resteront ouverts jusqu'au 27/08/2021.

## 2.6 Calendriers Championnats

La CRGCJ élabore les calendriers en tenant compte au maximum des desideratas des clubs. Les groupes et calendriers sont consultables sur le site de la LBF.

# 3 Coupes

## 3.1 Engagements Coupe Gambardella

Présentation de la liste des 149 équipes engagées soit :

Centre de Gestion	Nombre équipes engagées
District 22	30
District 29	40
District 35	48
District 56	31

### Calendrier :

Les deux premiers tours auront lieu le 11/09 et 18/09 et seront gérés par les districts.

Le 1<sup>er</sup> tour régional, géré par la Ligue, aura lieu le 09 octobre 2021.

La Commission demande aux Districts de bien vouloir transmettre le tirage du 1<sup>er</sup> Tour avant le 27 août et le tirage du 2<sup>ème</sup> tour avant le 13 septembre au service Compétitions de la LBF.

Pour rappel, voici le niveau de hiérarchie des équipes engagées lors des tirages :



Niveau 1 : U17R1 et U18R1

Niveau 2 : U17R2 , U18R2 et U19

Niveau 3 : U17D et U18D

### 3.2 Coupes Région Bretagne

Les Coupes Région Bretagne U14, U15 & U18, sous forme de matchs à élimination directe, s'organiseront de la façon suivante (sauf modifications éventuelles) :

15/01/2021 : Tour de mise à niveau

12/03/2021 : 1/16<sup>ème</sup> de finale

09/04/2021 : 1/8<sup>ème</sup> de finale

07/05/2021 : 1/4<sup>ème</sup> de finale

28/05/2021 : ½ finale

18/06/2021 : Finales

Les équipes seront engagées automatiquement en Coupe Région Bretagne. Les équipes ne souhaitant pas disputer la Coupe doivent le mentionner, par écrit, auprès du service Compétitions.

Les équipes U14 & U15 qui seront engagées seront celles qualifiées pour les championnats de Ligue en 2<sup>ème</sup> phase à la suite des Brassages en Districts.

Les équipes U18 qui seront engagées seront celles qui disputent les Championnats Régionaux U18 lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

Les Coupes Région Bretagne U16 & U17 s'organiseront sous forme de phase de groupes lors de la 1<sup>ère</sup> phase puis en phase à élimination directe en 2<sup>ème</sup> phase aux dates suivantes :

09/10/2021 : 1<sup>ère</sup> journée

06/11/2021 : 2<sup>ème</sup> journée

08/01/2021 : 3<sup>ème</sup> journée

12/03/2021 : Tour de mise à niveau

09/04/2021 : 1/8<sup>ème</sup> de finale

07/05/2021 : 1/4<sup>ème</sup> de finale

28/05/2021 : ½ finale

18/06/2021 : Finales

## 4 Questions diverses

### 4.1 Evolutions réglementaires

La commission évoque les modifications réglementaires proposées à la CR Statuts et Règlements.

### 4.2 Courriers clubs

- Courriel du Stade Plabennecois (502402)

La Commission prend connaissance du courrier du club de Plabennec qui souhaite avoir des précisions sur les critères de constitution des championnats U18R1.



La commission réalisera une réponse écrite au club.

La commission rappelle que les compétitions Régionales Jeunes étant du type générationnel et la saison 2020-2021 étant considérée comme une saison « blanche » par la FFF, les derniers classements validés sont ceux de la phase 1 de la saison 2019/2020.

En cas de divisions déficitaire, la commission applique l'article 13 des Règlements des Championnat de Bretagne Jeunes soit :

« En cas de fusion de clubs, de non-engagements d'équipes, de non montées ou encore de descente(s) imposée(s) réglementairement, certaines divisions peuvent se trouver excédentaires ou déficitaires.

Dans cette hypothèse les différentes divisions U14-U15-U16 et U17 sont complétées comme suit :

- Accession des équipes classées 2° n'ayant pas accédées (uniquement équipes classées 2°)
- Repêchage dans l'ordre du classement des équipes devant descendre sauf le dernier de chaque groupe qui descend systématiquement
- Si L'application des deux points ci-dessous ne permet pas d'atteindre le nombre d'équipes Il sera procédé à des accessions supplémentaires parmi les 3° etc... »

L'Ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.

*Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF*

Le Président,  
Guy MARTIN

